

ACTUALITÉS

Une loi pour un meilleur suivi des jeunes de 18 ans



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND. LA PRESSE ©

Se retrouver dans la rue à 18 ans est un risque réel pour les ados de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Sur 21 jeunes hommes sans-abri suivis dans le cadre d'une étude du Refuge des jeunes de Montréal, 17 étaient des anciens de la DPJ. Des modifications à Loi sur la protection de la jeunesse, qui entrent en vigueur le 9 juillet, doivent garantir un meilleur suivi. Dorénavant, la DPJ aura l'obligation de diriger les jeunes de 18 ans dont la situation le requiert « vers les établissements, les organismes ou les personnes les plus aptes à leur venir en aide ». De « l'information pertinente sur la situation » de ces jeunes devra leur être fournie. Autre bonne nouvelle: le programme Qualification des jeunes, qui vise l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle des ados qui quittent les centres jeunesse à 18 ans, sera implanté dans tout le Québec. Actuellement, seules huit des 16 régions de la DPJ ont droit à ce programme. Montréal n'en fait pas encore partie. — Marie Allard

Bisbille dans la communauté juive

ARIANE LACOURSIÈRE

Après des mois de tergiversations, le Congrès juif canadien vient de refuser d'accréditer un groupe de juifs progressistes qui s'oppose à l'existence d'Israël et à l'occupation des territoires palestiniens. Fâchés d'être ainsi mis à l'écart, les dirigeants de l'Alliance des Canadiens juifs-ves concerné-es (ACJC) qualifient le geste d'« insulte absurde ».

« Le Congrès ne veut pas de nous. En nous empêchant d'être membres, il veut laisser croire que tous les juifs sont unis. Ce n'est pas vrai. Plusieurs sont contre l'invasion de la Palestine ou contre d'autres politiques du gouvernement israélien. Le Congrès ne veut pas entendre ces divergences d'opinions au sein du Canada », déplore Robert Silverman, porte-parole de l'ACJC.

Steven Shulman, du Congrès juif canadien, se défend de ces accusations. Il assure que son groupe n'a jamais voulu ignorer les différentes opinions de la communauté. « Dans notre association, on a des groupes de droite et de gauche, qui ont des visions distinctes de la réalité », dit-il. Mais, selon lui, donner l'accréditation du Congrès juif canadien à une association qui se positionne contre Israël aurait été illogique. « C'est comme si un regroupement de syndicats représentait un groupe qui s'oppose à l'existence des syndicats. Ce serait un non-sens. Une des missions du Congrès est d'assurer le bien-être des juifs au Canada et au sein de l'État d'Israël. Pour cette raison, on ne pourrait pas avoir un membre qui s'oppose à l'existence d'Israël! » explique-t-il.

Robert Silverman réplique que seuls quelques membres de l'ACJC sont contre Israël. « La majorité de nos membres sont pour. Ce qui fait l'unanimité chez nous, c'est le refus de l'occupation des territoires palestiniens. Mais le Congrès n'est pas prêt à nous écouter. On est blessés », déplore-t-il.

Steve Shulman assure que la candidature de l'ACJC a été bien étudiée. « Nous avons donné un premier refus en septembre dernier, et nous avons étudié une deuxième fois la demande pour être certains de prendre la bonne décision. Nous avons refusé une autre fois le 15 juin dernier. Même si seulement une minorité de ce groupe est contre Israël, on ne peut pas l'accepter », martèle-t-il.

RÉMUNÉRATION DE JUGES

Québec ne fera pas appel

PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Après un long litige, les juges de la Cour du Québec et des cours municipales du Québec ont eu le meilleur face au gouvernement québécois à propos de leur rémunération.

Hier, le procureur général du Québec a annoncé qu'il n'en appellera pas de la décision de la Cour supérieure du Québec sur les salaires de ces magistrats.

Le mois dernier, le juge Claude Auclair avait accueilli les requêtes de la Conférence des juges du Québec et de la Conférence des juges municipaux du Québec visant à faire déclarer inconstitutionnelles la nouvelle réponse du gouvernement au rapport O'Donnell pour la période 2001-2004.

Le juge Auclair avait aussi accueilli la demande des deux Conférences pour la mise en oeuvre intégrale des recommandations du rapport O'Donnell. Pour expliquer sa décision après analyse des deux décisions, le procureur général, Jacques Dupuis, a invoqué hier l'insuffisance de motifs d'appel.

Il y a près de six ans, le comité indépendant présidé par Vincent O'Donnell recommandait d'augmenter de 31% la rémunération des juges pour les années 2001, 2002 et 2003. Estimant cette augmentation injustifiée, le gouvernement québécois avait plutôt choisi d'accroître leur rémunération de seulement 8%. Les juges ont contesté cette décision devant les tribunaux.

On ignore encore si la décision du juge Auclair signifie une application intégrale des recommandations du rapport O'Donnell.



ATTENTION
Vivre au LUX
provoque un WOW intense.
Nous préférons en avertir les retraités.

Admirez Architecture d'inspiration château, jardins luxuriants, grandes fenêtres, planchers de bois, électros haut de gamme et climatisation compris.

Swignez Golf, quilles, billard, danse, spectacles grandioses, festivités enlevantes, cinéma, excursions, voyages et plus encore... G.O. inclus!

Savourez Cuisine fraîcheur, restaurant 4 fourchettes, terrasse barbecue, cellier, salle de dégustation, bistro-lounge, service à l'appart à volonté.

Relaxez Spa, sauna, hammam, piscine, gym, massages thérapeutiques, sécurité de pointe et équipe santé en tout temps pour un maximum de tranquillité.

Visitez 5500, rue Sherbrooke Est, Montréal. luxgouverneur.ca 514-259-5500

offrez-vous une retraite WOW
à partir de 1 045 \$ par mois

LUX

GOUVERNEUR
RÉSIDENCES